

gouvernement de Terre-Neuve, énoncée clairement dans les documents qui ont été distribués dans les bureaux de l'assistance sociale à travers la province, va manifestement à l'encontre de l'esprit du crédit d'impôt pour enfants mis sur pied par les anciens gouvernements fédéraux libéraux.

● (1815)

Toutefois, malgré la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lequel s'est engagé à maintenir l'universalité et le crédit d'impôt pour enfants, a-t-il profité de l'occasion pour faire passer un message clair aux provinces? En a-t-il profité pour leur interdire de toucher à cet argent parce qu'il appartient à Shirley Parsons et à tous les autres parents célibataires qui font des pieds et des mains pour réussir à joindre les deux bouts? A-t-il énoncé la loi disant à Brian Peckford et aux conservateurs de Terre-Neuve qu'ils ne pouvaient pas payer les notes de chauffage de la province au détriment des parents célibataires pauvres? Non, il s'en est lavé les mains en déclarant que ce n'était pas sa faute, mais celle du gouvernement provincial. C'est un malentendu. Qui se préoccupe des centaines, voire des milliers de parents célibataires auxquels on extorque de force l'argent nécessaire pour payer leurs notes d'électricité?

Par ailleurs, le ministre ne s'est pas occupé de la crise médicale en Colombie-Britannique. Lorsqu'il s'est trouvé en présence d'une infraction manifeste à la Loi canadienne sur la santé, le ministre s'est-il battu pour faire respecter les droits des Canadiens comme l'avait fait madame Monique Bégin lorsqu'elle était ministre? Le ministre a-t-il dit au gouvernement de la Colombie-Britannique que le projet de loi C-50 est une mascarade, qu'il va à l'encontre des dispositions de la Loi canadienne sur la santé? A-t-il dit que le projet de loi C-50 devait être tué dans l'œuf? Non, monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur, dit créditiste, de la Colombie-Britannique a été aidé et soutenu par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est au courant de cette infraction à la Loi canadienne sur la santé depuis des mois mais qui a décidé de ne pas s'en occuper parce qu'il n'a pas le cran d'aller trouver ses collègues des provinces et de leur dire que le gouvernement tient à garantir l'accessibilité dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé; le gouvernement tient à assurer l'accessibilité au crédit-impôt-enfant à tous ceux qui en ont besoin.

Non, monsieur le Président, quand des pressions se font sentir, le gouvernement actuel est disposé à ramper et à plier l'échine devant les gouvernements provinciaux qui osent se servir de mécanismes comme le crédit-impôt-enfant et la Loi canadienne sur la santé dans leur intérêt personnel.

Mon parti a instauré le crédit-impôt-enfant et la Loi canadienne sur la santé et nous allons lutter pour les Canadiens, ce que ne fait pas le gouvernement progressiste conservateur actuel.

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) a posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) au sujet de la situation à Terre-Neuve où des personnes qui demandent l'aide du ministère des Services

sociaux pour payer leur facture de chauffage doivent céder leur crédit d'impôt-enfant afin d'avoir droit à cette aide.

Le ministre lui répondait que ses collaborateurs avaient étudié la question à fond avec des représentants du ministère des Services sociaux de Terre-Neuve et qu'ils avaient reçu l'assurance que le gouvernement de cette province n'avait pas pour pratique d'obliger des personnes à céder leur crédit d'impôt-enfant avant d'avoir droit à une aide financière. Les représentants provinciaux ont indiqué que la formule que Shirley Parsons avait dû signer n'avait jamais été approuvée par le ministère des Services sociaux. Ils déplorait l'incident dont M^{me} Parsons était victime et ont indiqué aux collaborateurs du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'elle recevrait l'aide financière dont elle avait besoin pour payer ses coûts de chauffage sans avoir à céder son crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant lire devant la Chambre un télex que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reçu de l'honorable R. C. Brett, ministre des Services sociaux de Terre-Neuve.

[Traduction]

Voici qui confirmera les renseignements que mes collaborateurs ont communiqués à vos collaborateurs ces derniers jours. Le ministère des Services sociaux de Terre-Neuve n'a pas pour politique de demander ou d'exiger que des particuliers cèdent au ministère leur crédit d'impôt pour enfant à quelque titre que ce soit. Malheureusement, ce genre d'erreur s'est effectivement produite dans un certain nombre de cas. Mais des mesures ont été prises pour que cette pratique cesse. Les clients concernés en ont été dûment informés.

Veillez nous excuser des ennuis que cet incident a pu vous causer.

[Français]

Cela a convaincu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur le Président, et devrait convaincre tous les députés que le gouvernement terre-neuvien ne fait pas renoncer au crédit d'impôt-enfant comme condition avant d'obtenir de l'aide.

Je tiens à assurer la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) et tous les autres députés que Terre-Neuve respecte les conditions de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. J'aimerais ajouter, à titre d'information, que le gouvernement fédéral ne requiert pas que le crédit d'impôt-enfant soit considéré comme un revenu pour établir l'admissibilité à l'aide sociale provinciale. D'ailleurs, toutes les provinces excluent le crédit en entier dans leurs programmes d'aide sociale.

● (1820)

LA FONCTION PUBLIQUE—LES SYNDICATS FÉDÉRAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le sujet ce soir se rapportera aux pensions des fonctionnaires et aux promesses de ce gouvernement de maintenir l'indexation des petites pensions pour lesquelles les fonctionnaires ont contribué et auxquelles ils ont droit.

On se souviendra que j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), à la suite de son annonce à la Chambre, de déposer les soi-disant ententes qu'il avait signées avec les deux plus grands syndicats, c'est-à-dire l'Alliance de la Fonction publique et l'Institut professionnel de la Fonction publique. Le président du Conseil du Trésor avait refusé à ce moment-là de le faire, disant que si on voulait des informations, il fallait voir les syndicats et que tout était confidentiel et